

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 11

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Démission du Conseiller fédéral Schaffner :

commentaires de la presse suisse alémanique

(A.T.S.) En Suisse alémanique, les journaux de toutes les tendances politiques ont été unanimes à écrire, dans le commentaire qu'ils ont consacré à l'annonce de la démission du conseiller fédéral Schaffner, que cette nouvelle « a éclaté comme une bombe ». La décision du Chef du Département de l'économie publique n'était visiblement connue que d'un petit nombre d'initiés.

La « Solothurner Zeitung » précise même que, du point de vue de la politique des partis, il serait bon qu'un conservateur-chrétien-social et un socialiste se retirent en même temps que M. Schaffner. Quant aux « Freiburger Nachrichten », elles suggèrent que le Conseil fédéral, qui est un gouvernement de type « collégial », règle ces questions de démission lui-même, en quelque sorte par un vote.

Les « Tagesanzeiger » de Zurich relatent en première page cette « démission inattendue ». Le commentateur du quotidien zurichois n'estime pas impossible que M. Schaffner se consacre plus tard à d'autres tâches. Son départ pourrait « faciliter celui d'autres membres du Conseil fédéral ». Le « Bund » de Berne est d'avis que la surprise est totale en ce qui concerne le moment choisi par M. Schaffner. On pouvait s'attendre à son départ au plus tôt vers le milieu de l'année prochaine, au plus tard à la fin de la présente législature.

commentaires de la presse romande et Suisse italienne

(A.T.S.) Un correspondant particulier de « La Suisse », à Berne, pose la question de la succession de M. Schaffner, sa démission ouvrira-t-elle la porte du gouvernement au canton de Vaud, qui n'a plus de représentant depuis le départ de M. Chaudet à fin 1966. La question reste ouverte, mais déjà, on repart de M. Chevallaz, syndic de Lausanne. De leur côté, les Genevois ne manqueront pas de faire valoir leurs droits. M. Henri Schmitt était d'ailleurs déjà candidat au sein du parti radical lors de l'élection du successeur de M. Chaudet ». Georges Perrin, correspondant parlementaire du « Journal de Genève », écrit : « Et maintenant que va-t-il se passer ? Pour le parti radical, qui revendiquera le siège, le choix du successeur dépendra, pour une part appréciable, de certaines circonstances encore bien imprécises aujourd'hui. Depuis des mois, les spéculations vont bon train quant à d'immédiants changements au Conseil fédéral. Les gens qui se veulent perspicaces ont échafaudé maintes combinaisons, dont la plus audacieuse repose sur le départ simultané de trois conseillers fédéraux.

Quant au correspondant à Berne de la Tribune de Genève, M. Jean Riniker, il pose tout d'abord la question du départ de M. Schaffner : qu'elle est la raison profonde de ce départ ? une certaine fatigue joue sans doute un rôle. Il ne s'est guère ménagé. Le fait aussi, sans doute, que l'on allait se retrouver

à la fin de la législature avec un nombre trop élevé de sièges vacants à la fois... en décidant de s'en aller le premier, M. Schaffner a-t-il donné le signal d'une série de démission ? M. Ryniker parle ensuite de la succession de M. Schaffner en disant : « La nature a horreur du vide. Du coup, chacun se pose la question : qui va succéder à l'économiste radical argovien ? La Suisse romande va certainement marquer ses positions : ne se trouvait-elle pas en état d'infériorité numérique trop marquée depuis la démission de M. Chaudet ? »

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C-3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle Facturière F-3
à Contrôle Electronique ?
Documentation et
Démonstration

HERMES - PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français
PARIS-1^e - Tél. RIC. 31-56

Le correspondant à Berne de la « Gazette de Lausanne », M. Daniel Margot, pose également la question de la succession de M. Schaffner : « Le parti radical ne manque certes pas de ressources humaines au dedans et en dehors du Parlement fédéral, mais il faut bien dire qu'à l'heure actuelle, aucun homme ne dépasse vraiment les autres.

« Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais », l'un des six premiers quotidiens de la Suisse romande, écrit : « Cette décision est certes inattendue, mais nous ne croyons pas que les regrets seront unanimes. M. Schaffner avait montré trop d'ostracisme à l'égard de la Suisse romande et du Valais en particulier.

On se souvient notamment de son attitude absolument négative à l'égard des raffineries du Rhône. Il avait dit entre autres qu'il n'y avait aucune possibilité légale d'augmenter les droits d'entrée sur les mazouts et autres carburants diesel, droits d'entrée qui n'auraient pas frappé davantage l'importation du pétrole brut par l'oleoduc de la seule raffinerie suisse qui existait à l'époque, celle de Collombey. Or, moins d'une année après le rachat de notre raffinerie par le puissant groupe Esso, dont le siège suisse est à Zurich, le même M. Schaffner et l'ensemble du Conseil fédéral décidaient d'augmenter les taxes d'importation de tous les carburants du type mazout.

C'est ainsi, Esso, puis Shell, qui purent commencer à faire des bénéfices supplémentaires qui auraient, une année plus tôt, sauvé les raffineries du Rhône.

Ceci dit, nous devons rappeler qu'en d'autres circonstances le Conseiller fédéral Schaffner a fait monter de réelles qualités d'homme d'Etat. »

Le Conseiller fédéral Spuehler a remis sa démission pour le 31 janvier 1970

Après la démission de M. Spuehler, Conseiller fédéral, commentaires de presse en Suisse romande

La démission du conseiller fédéral Spuehler, chef du Département politique, suscite le commentaire suivant du correspondant parlementaire à Berne de la « Tribune de Genève », qui déclare entre autres choses : « Le départ de M. Spuehler n'est pas une surprise. Le plus âgé des membres du Conseil fédéral, quoique en bonne santé, devait tout de même sentir le poids du travail. Il a également derrière lui des voyages lointains et éprouvants. On peut imaginer que depuis quelque temps, les pressions avaient repris afin qu'il fasse connaître à ses proches, les socialistes, la date de sa démission. Le véritable coup de théâtre qu'a été l'annonce de la démission de M. Schaffner a tout au plus précipité la publication de la décision prise par M. Spuehler.

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER
(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS
THÈS
PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS
Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e
Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction Journalière de cafés

Avec le départ de M. Spuehler, c'est un Chef du Département politique à la fois actif, dynamique dans les limites du possible suisses (n'a-t-il pas été le premier ministre suisse des Affaires étrangères à se rendre dans les pays de l'Est ?) et réaliste qui s'en va. M. Spuehler a su donner une touche personnelle à sa charge de chef de la diplomatie suisse. Il a pris la relève de M. Wahlen un peu à l'improviste. On a même dit qu'il s'agissait d'un intérim. Ce fut une erreur, puisque c'est quatre années durant qu'il a mené la barque politique avec un talent que même ses adversaires ont été amenés à reconnaître. Il s'est montré plus ouvert aux innovations que son prédécesseur. Il a cherché à rapprocher davantage la Suisse et de l'Europe et des Nations Unies et de la Communauté des nations en général.

Pour la « Liberté », de Fribourg, organe conservateur chrétien social, le conseiller fédéral Willy Spuehler, qui succéda à M. Wahlen au Département politique, a exercé à ce Département une action discrète, continue qui doit être celle du chef de notre diplomatie, poussant doucement le gouvernail de la barque dans les eaux d'une plus étroite collaboration internationale. Il accrut notre aide aux pays en retard et s'il entend rester en fonction jusqu'à fin janvier, c'est pour pouvoir mettre sous toit le nouveau programme de coopération technique. Son secret désir est de voir notre pays adhérer à l'O.N.U. et se souder davantage à l'Europe. Il se heurte au réalisme helvétique qui ne voit pas les avantages de notre participation aux déclarations stériles de Manhattan, ni aux intrigues qui peuvent s'y nouer, mais bien leurs inconvénients. Il a réussi à faire voter à une faible majorité, au Conseil national, un préavis favorable à la signature de la convention européenne des droits de l'homme, mais le Conseil des Etats vient de le refuser à une

voix de majorité, estimant qu'il faut d'abord nous mettre en ordre avec les principes qui y sont contenus avant de signer. Mais ce n'est pas cet échec qui a dicté à M. Spuehler sa détermination.

Sous le titre « Un second départ », la « Nouvelle Revue de Lausanne » écrit notamment sur la démission du Conseiller fédéral Willy Spuehler, chef du Département politique : « Son magister fut d'une bonne tenue. Certes, notre politique étrangère se meut dans les étroites limites tracées par la Constitution, les lois et la tradition. Notre statut fondamental de neutralité dresse de solides barrières sur les chemins de l'aventure. Mais dans ce contexte, M. Spuehler a fait d'utile besogne. On en mesure moins ici l'efficacité qu'au niveau de nos missions, où le conseiller fédéral démissionnaire a fait souffler un vent nouveau, assorti des courants alizés de la démocratie. La « carrière » sous son règne s'est allégée d'une certaine influence aristocratique.

Quant au correspondant parlementaire à Berne de la « Feuille d'avis de Neuchâtel », il déclare notamment dans un commentaire sur cette démission « qu'on ne saurait contester que M. Spuehler a fortement infléchi une ligne dont la direction générale était fixée déjà. Sans que l'on puisse le qualifier de « doctrinaire », il a cependant manifesté l'intention de pousser vers son terme la logique d'un système. Il n'a pas fait cavalier seul, il a trouvé de très solides appuis parmi ses plus proches collaborateurs, il a obtenu sans grand-épine l'aval de ses collègues pour une politique qu'il a eu d'ailleurs le mérite de mener au grand jour et d'exposer à de vastes auditoires. Non qu'il fut partisan de la diplomatie sur la place publique. Il obéissait simplement à un souci d'information.

... En Suisse alémanique

Alors que la plupart des quotidiens s'accordaient à déclarer

que la démission de M. Schaffner avait fait l'effet d'une grande surprise, la démission de M. Willy Spuehler a occasionné un moins grand étonnement. La majorité des commentateurs se bornent à souligner que cette décision était attendue afin de supprimer les désavantages causés par une seule vacance. Ainsi, la « Nouvelle Gazette de Zurich » écrit que les « problèmes de la succession au Conseil fédéral ont été simplifiés par la démission de M. Spuehler ».

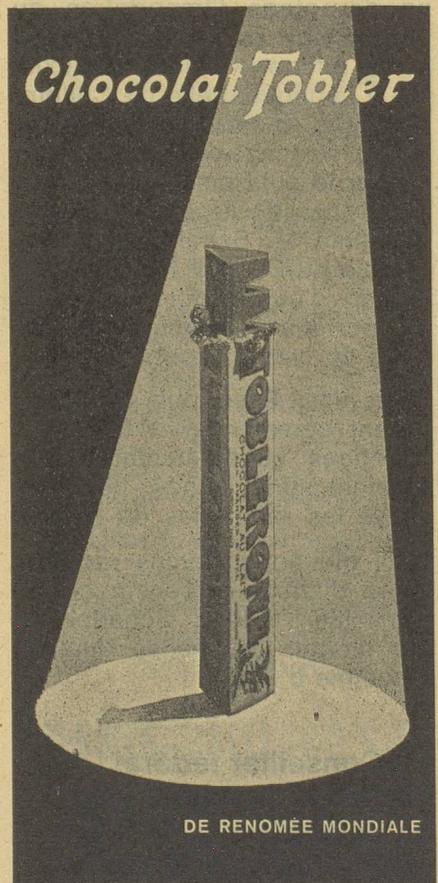
Après avoir relevé que la décision du chef de la diplomatie helvétique a été facilitée par les résultats obtenus par le Département dont il avait la responsabilité, résultats qui « ont enrichi le testament de politique étrangère de ses prédécesseurs, MM. Petitpierre et Wahlen », l'auteur de l'article, Kurt Muller, rédacteur en chef des affaires suisses, se penche sur les problèmes de la succession du ministre des Affaires étrangères. Soulignant combien « minimes sont les chances de voir une troisième vacance apparaître, Kurt Muller prévoit un roquade entre les sièges zuricois et vaudois. À cet effet, il écrit que le socialiste vaudois Graber est placé en tête de liste pour la Suisse romande, tandis qu'à Zurich il cite trois noms radicaux, ceux de MM. Honegger, conseiller aux Etats, Bieri, conseiller national et Brugger, conseiller d'Etat.

Le quotidien bernois « Der Bund » est également du même avis que la « NZZ » en ce qui concerne le nombre des vacances. Il n'en prévoit pas une troisième pour l'instant. En ce qui concerne M. Spuehler, « Der Bund » est d'avis que son travail à la tête du Département des transports et communications et de l'énergie était plus efficace que celui accompli au Département politique. Dans ce dernier ministère, poursuit le journal, « M. Spuehler est resté dans l'ombre de MM. Petitpierre et Wahlen ».

« La force de conviction lui fait défaut. Ceci a été prouvé même au Conseil des Etats », écrit encore « Der Bund ».

Les « Neue Zuercher Nachrichten » sont d'un avis opposé. Il écrit : « M. Spuehler a fait preuve d'initiative et de volonté qui ont été approuvées bien au-delà des limites de son parti ». Quant à son successeur, le journal zurichois le voit en la personne du socialiste vaudois Graber, tandis que M. Schaffner serait remplacé par M. Honegger, conseiller aux Etats, ou par M. Bruggmann, conseiller d'Etat. Le « Tagesanzeiger » relève, quant à lui, le côté judicieux de la politique étrangère de M. Spuehler. « Il a ouvert une nouvelle voie conduisant à la compréhension de notre politique de neutralité », écrit le journal avant de prévoir un remplacement identique à celui auquel pensent les quotidiens précédents.

Le « Argauer Tagblatt » et le « Brugger Tagblatt » écrivent,



sous le titre « Après une bombe, un pétard », que la démission du ministre des Affaires étrangères « était dans l'air depuis quelque temps déjà ». D'autres démissions de l'avis du journal « ne feraient qu'agrandir le champ de manœuvres et créeraient une situation inattendue en faveur d'un remaniement du Conseil fédéral ».

De son côté, la « National-Zeitung » estime que le départ « du lord de l'Aussersihl » avait donné « de grandes chances au conseiller aux Etats A. Honegger de devenir le futur ministre de l'économie, tandis que les romands verraient M. Graber accéder au Conseil fédéral ». Pour les « Basler Nachrichten », il faut compter avec deux variantes : un radical zuricois et un socialiste romand ou un radical romand et un socialiste zuricois, « mais selon les bruits qui courrent dans les coulisses, la première variante pourrait éventuellement être réalisée ».

Conseil national (synthèse)

(A.T.S.) Thème du grand débat au Conseil national : « la Suisse et l'Onu ». Rappelons que dans son rapport du 16 juin, le Conseil fédéral analyse de façon détaillée « le pour et le contre » d'une adhésion de la Suisse à l'organisation des Nations Unies. Il arrive à la conclusion qu'en cas d'adhésion, la neutralité de la Suisse devrait être garantie. Il est favorable à une adhésion. Mais il estime que le moment n'est pas venu de la proposer, la population étant insuffisamment informée. On risquerait donc un résultat négatif lors de la votation.

Tous les orateurs ont jugé cette étude digne d'intérêt et la plupart en ont approuvé les conclusions, les uns se montrant toutefois très sceptiques quant aux avantages d'une adhésion (en particulier M. Ballmoos, Pab-tg, et M. Gianella, Rad.-Tessin). A l'autre extrême, on trouve notamment M. Ziegler (Soc.-Genève), qui est partisan d'une

adhésion immédiate et qui assure que si la majorité du Conseil fédéral hésite encore, c'est parce que l'adhésion de la Suisse gênerait les intérêts particuliers de puissants milieux économiques.

De nombreux orateurs ont demandé une meilleure information sur le problème, dans les deux sens d'ailleurs : le peuple suisse devrait être mieux renseigné, mais les autres pays devraient mieux connaître notre situation particulière.

M. Vincent (Pdt-Genève) a quant à lui, déploré qu'on n'invite pas le Parlement à opter dès maintenant pour ou contre l'adhésion : il faudrait, il est vrai, qu'une proposition de ce genre s'accompagne d'un programme clair sur la politique que la Suisse entendrait appliquer à New-York.

Au sujet de la compatibilité de notre neutralité avec la charte de l'Onu, les avis ont été extrêmement divergents.

En séance de relevée, le conseiller fédéral Spuehler, dont la démission avait été annoncée le matin même, a mis fin au débat, qui, a-t-il dit, ne peut qu'encourager le Conseil fédéral dans la voie tracée par le rapport. En politique étrangère, la tendance actuelle est aux « grands ensembles », la Suisse ne peut rester à l'écart des organisations internationales, l'abstention ne rapporte rien. La participation, en revanche, nous permet de faire entendre notre voix. Le Chef du Département politique a ensuite montré que souvent l'action de l'Onu a été positive, elle a pour le moins freiné les conflits. Le Conseil fédéral a plusieurs fois montré qu'il entendait participer aux efforts de maintien de la paix. Le peuple suisse, il faut le souhaiter, comprendra aussi cette nécessité. Les buts de l'Onu sont aussi les nôtres.

Au sujet de la neutralité, M. Spuehler a dit clairement que nous insisterons pour le respect de la neutralité intégrale. l'Onu l'a admis pour l'Autriche, elle

peut aussi l'admettre pour nous. D'ailleurs, l'évolution de l'Onu est favorable aux petits Etats neutres. D'autre part, a dit M. Spuehler, « la politique de neutralité doit s'adapter aux changement de circonstances ».

Participation du Chef de l'Etat-major général à un « Comité d'action contre l'adhésion de la Suisse au traité de non-prolifération des armes atomiques »

(A.T.S.) « Conformément à la règle qui a toujours été suivie, les fonctionnaires et les officiers, même supérieurs, peuvent aussi exprimer librement leur opinion sur certains problèmes aussi longtemps que le Conseil fédéral n'a pas fait connaître sa décision à leur sujet. Il est toutefois d'avis que les fonctionnaires dont l'opinion a un poids particulier en raison de la situation qu'ils occupent devraient se montrer réservés dans les déclarations qu'ils font en public. »

Par ces constatations, le Conseil fédéral répond à trois conseillers nationaux, MM. R. Mueller (soc-be), A. Bussey (soc-vaud) et A. Torel (pdt-vaud). Ces conseillers avaient protesté dans une petite question contre la participation du chef de l'Etat-major général, le colonel commandant de corps P. Gygli à un « Comité d'action contre l'adhésion de la Suisse au traité de non-prolifération des armes nucléaires ».

Le Conseil fédéral ajoute que le chef de l'Etat-major général s'est bien « associé au comité d'action contre l'adhésion de la Suisse au traité de non-prolifération des armes atomiques, mais qu'il n'appartient cependant pas au groupe des initiateurs du mouvement. L'opinion a été induite en erreur sur ce point par le fait que le communiqué concernant la création du comité d'action a été diffusé par la télévision suisse alémanique avec la photographie du chef de l'Etat-major général. Le

colonel commandant de corps Gygli s'est élevé énergiquement auprès des services de télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane contre cette manière de présenter les choses, qui a fait naître dans l'opinion publique une fausse image de la situation. Il a donné l'assurance — ce qui allait de soi — qu'il se soumettrait loyalement à la décision que le Conseil fédéral prendra au sujet de l'adhésion de la Suisse au traité de non-prolifération des armes atomiques ».

L'A.V.S., l'assurance-invalidité et le régime des allocations pour perte de gain en 1968

(A.T.S.) Le Conseil Fédéral a approuvé le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes de l'A.V.S., de l'assurance-invalidité et du régime des allocations pour perte de gain afférents à l'année 1968. Un montant total de 2,6 milliards de francs a été consacré au cours de l'exercice à ces trois secteurs de l'assurance sociale.

Les dépenses totales de l'A.V.S. se sont élevées à 2 067 millions de francs, soit 2 052 millions de prestations d'assurances et 15 millions de frais administratifs à la charge du fonds de compensation. Les recettes ont atteint 2 278 millions de francs, à savoir 1 670 millions de cotisations d'assurés et d'employeurs, 350 millions de contributions des pouvoirs publics et 258 millions provenant du revenu des placements et de la suppression de certaines réévaluations. Le compte d'exploitation présente de la sorte un excédent de recettes de 211 millions de francs. L'assurance invalidité a enregistré des dépenses globales d'un montant de 406 millions de francs, soit 240 millions de prestations pécuniaires (rentes, indemnités journalières, indemnités aux indigents, etc.), 115 millions engagés au titres des mesures individuelles (mesures d'ordres médical et profession-

nel, aide à la formation spéciale, etc.) et enfin 51 millions consacrés au subventionnement de divers organismes et institutions ainsi qu'au financement des mesures d'application et à la couverture des frais administratifs. Quant aux 409 millions de francs de recettes, ils se composent de 205 millions de cotisations d'assurés et d'employeurs, de 203 millions d'aide des pouvoirs publics et de 1 million d'intérêts. Le taux des cotisations ayant passé le 1^{er} janvier 1968 de 0,4 à 0,5 % du revenu du travail, le compte d'exploitation s'est soldé par un excédent de recettes de 3 millions de francs. Les indemnités allouées en vertu du régime des allocations pour perte de gain aux citoyens astreints au service militaire se sont montées à 148 millions de francs au total. Les recettes, quant à elles, se sont établies à 174 millions dont 166 millions versés par les employeurs, le solde de 8 millions étant constitué par les intérêts du fonds de compensation.

L'entrée en vigueur au début de 1969 des nouvelles lois fédérales sur l'A.V.S./A.I. et sur le régime des allocations pour perte de gain, qui prévoit un relèvement des prestations pécuniaires, a obligé à accroître les disponibilités qui s'élevaient à 371 millions de francs, dont 207 millions étaient placés en dépôt auprès de quelques banques suisses.

Les placements à long terme du fonds de compensation, qui se montaient à 7 408 millions de francs au terme de l'exercice (contre 7 297 millions un an auparavant), se répartissaient comme suit : Confédération 206 millions, cantons 1 122, communes 1 092, centrales de lettres de gage 2 242, banques cantonales 1 463, organismes de droit public 73 et entreprises mixtes 1 210 millions. Le rendement moyen de ces placements s'établissait à 3,65 % au 31 décembre 1968, contre 3,60 % l'année précédente. Les placements nouvellement effectués ou recon-

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS
Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Télex : 23922 Fischer Paris

duits au cours de l'année ont essentiellement servi à l'amélioration de l'infrastructure. Les attributions aux cantons et aux communes ont permis avant tout de financer la construction d'écoles, d'hôpitaux et de routes, de logements, d'asiles de vieillards et de cités pour vieillards. Quant aux prêts alloués aux collectivités et organismes de droit public, ils ont surtout assuré le financement des stations d'épurations des eaux usées et des usines de destruction des ordures ménagères.

Régime transitoire lors de réductions de rentes de l'assurance militaire et de la Caisse nationale

(A.T.S.) Les dispositions légales sur l'assurance-invalidité (A.I.) et l'assurance-vieillesse et survivants (A.V.S.) prescrivent qu'en cas de cumul des rentes de l'A.V.S. avec celles de l'assurance militaire ou de la caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents, ces dernières doivent être réduites du montant excédent le gain annuel dont le bénéficiaire a été privé. Jusqu'en 1968, les règles de réduction étaient différentes pour les rentes de l'A.V.S. et celles de l'A.I. Alors que l'on tolérait, dans le domaine de l'A.V.S., que le total des rentes touchées par une personne dépasse son revenu déterminant d'un sixième au maximum, cela n'a pas été admis en ce qui concerne les rentes de l'A.I.. A l'occasion de la septième révision de la loi sur l'A.V.S., cette tolérance a été supprimée, si bien que dans certains cas concernant des survivants et des invalides, le total des rentes servies par l'A.V.S. et l'assurance militaire — après réduction de ces dernières — est moins élevé que précédemment.

Cette situation a incité le conseiller national Duby à déposer, le 20 mars, une interpellation, à laquelle le Conseil Fé-

déral a répondu le 24 septembre. Le Conseil Fédéral a décidé à titres de solution transitoire, que lors de la réduction de rentes selon l'article 48 de la loi sur l'A.V.S. par suite de la suppression de la tolérance d'un sixième du gain annuel déterminant, les rentes cumulées, réduites au 1^{er} janvier 1969, ne seront pas inférieures au montant versé selon l'ancien droit.

Journée des Suisses d'outre-mer

(A.T.S.) La traditionnelle journée des Suisses d'outre-mer s'est déroulée récemment à Zurich, avec la participation de nombreux Suisses qui ont vécu à l'étranger et se sont maintenant établis dans leur patrie et d'autres qui vivent encore un peu partout de par le monde, mais qui se trouvent en ce moment en vacances en Suisse.

Les vétérans, ceux qui ont quitté la Suisse il y a plus de cinquante ans, ont été particulièrement fêtés. On rencontre encore des personnes qui ont émigré au siècle dernier, mais elles se font de plus en plus rares.

Les poussières lunaires sont arrivées à Berne

(A.T.S.) Le professeur Peter Eberhardt est arrivé à Berne avec un précieux colis renfermant des poussières lunaires destinées à l'Université de la ville fédérale. A vrai dire, ce colis ne le chargeait pas trop puisque le tube en matière plastique, qui porte le n° 10 048,47 (conformément au poids), ne contient que 20,6 g de poussière lunaire.

Dans un entretien avec un représentant de l'Agence télégraphique suisse, le professeur Johannes Geiss, directeur de l'Institut de physique de l'Université de Berne, a déclaré que des expériences seraient faites sur ces poussières afin d'élucider

des questions telles que la pénétration de rayons cosmiques et de vent solaire dans la roche lunaire, ainsi que des déterminations d'âge.

L'Université de Berne recevra plus tard encore 36 g de particules de roche lunaire.

Le professeur Eberhardt ne s'est pas rendu au centre spatial de la Nasa à Houston (Texas) uniquement pour chercher ces poussières lunaires : il a également reçu les deux autres tiers restants de la feuille d'aluminium destinée à récupérer les poussières, feuille qui a été plantée pendant quelque temps sur la lune. Des expériences ont déjà été faites sur le premier tiers de la feuille il y a environ un mois. Elles se sont révélées assez difficiles. Il a en effet fallu trouver un nouveau procédé étant donné qu'une plus grande quantité de poussière se trouvait sur la feuille, que ce qui était prévu initialement.

Vingt grammes de matière semble être une petite quantité. Berne se trouve cependant au deuxième rang des receveurs de poussières lunaires. L'équipe de recherches la plus importante en a reçu 100 g. Toutes les autres équipes des quelques 150 groupes qui travailleront sur de la poussière lunaire ont reçu des quantités variant entre 5 à 10 g. Le partage de la poussière ramenée sur la terre n'est cependant pas encore terminé.

Les destinataires d'échantillons lunaires ont dû contracter quelques obligations concernant l'utilisation de la roche et des poussières lunaires. Ainsi, ils ne peuvent exécuter que les expériences qui leur ont été demandées. En outre, les échantillons lunaires ne doivent pas être loués ou vendus, ni remis à d'autres Universités. Les matières restantes doivent être remises à la Nasa.

Au terme de l'entretien, le professeur Geiss a rangé le récipient contenant la précieuse matière dans un coffre-fort, spécialement aménagé.